

Le 3 octobre 2017

PAR LA POSTE ET PAR COURRIEL

L'hon. Kathleen O. Wynne
Première ministre
Édifice de l'Assemblée législative
Queen's Park, bureau 281
Toronto (Ontario) M7A 1A1

Madame la Première Ministre Wynne,

Le Syndicat des travailleurs et travailleuses des postes (STTP) représente 20 695 travailleurs et travailleuses en Ontario. Il appuie bon nombre des modifications proposées au projet de loi 148, *Loi de 2017 pour l'équité en milieu de travail et de meilleurs emplois*, et plus précisément un salaire minimum à 15 \$ l'heure, des horaires de travail plus équitables, une bonification du congé pour urgence personnelle et des dispositions visant un salaire égal pour un travail de valeur égale. Il salue les efforts des organismes communautaires, des travailleurs et travailleuses et des syndicats qui se sont battus sans relâche pour réaliser ces gains majeurs.

Dès l'annonce du projet de loi, les grandes entreprises, dirigées par des PDG millionnaires, ont poussé les hauts cris et déploré tout ce qu'il leur coûterait si elles étaient tenues de verser un salaire convenable et d'assurer de bonnes conditions de travail. Leur indignation a mis en évidence une vérité que les travailleurs et travailleuses en Ontario connaissent depuis toujours : les grandes entreprises réalisent d'énormes profits sur le dos de ceux et celles qui occupent un emploi précaire et mal payé.

Bien que le projet de loi 148 constitue un pas dans la bonne direction, il laisse à désirer sur des points essentiels. Nous nous soucions tout particulièrement de certaines des modifications apportées après son annonce. Nous demandons à votre gouvernement de le renforcer, et non de l'affaiblir.

Plus de 3 000 membres du STTP vivent dans la région de Peel et travaillent dans différentes installations postales, dont l'établissement de traitement du courrier Gateway, l'un des plus importants centres de distribution du réseau de Postes Canada. Cette région compte une foule de grandes entreprises de distribution et de services logistiques qui tirent avantage de leur recours immodéré à une main-d'œuvre mal rémunérée. Un trop grand nombre de travailleuses et travailleurs de la région sont pris dans le cercle vicieux du travail temporaire, exploité à la fois par les agences de placement temporaire et les entreprises clientes. D'autres sont contraints de devenir entrepreneurs indépendants alors que leur travail devrait être traité comme un emploi permanent à temps plein. Ceux et celles qui ont un emploi permanent travaillent souvent à temps partiel, sont aux prises avec des horaires imprévisibles et touchent un salaire dérisoire. De plus, ils ne savent jamais, d'une semaine à l'autre, s'ils parviendront à joindre les deux bouts, et ils ont beaucoup de difficultés à planifier l'avenir.

.../2

Nous savons que les travailleuses et travailleurs les plus vulnérables occupent des emplois temporaires ou à temps partiel ou à leur compte, et que les femmes, les immigrants et les personnes de couleur représentent un pourcentage disproportionné de ce groupe. Les travailleuses et travailleurs temporaires, à temps partiel ou à contrat doivent toucher le même salaire que les travailleuses et travailleurs permanents qui font le même travail qu'eux. De plus, ces travailleurs et travailleuses méritent un horaire équitable qui leur est communiqué à l'avance, et de véritables protections en cas de maladie ou d'accident du travail. Nous sommes très préoccupés par les échappatoires que prévoit le projet de loi et qui permettront aux employeurs de se soustraire aux dispositions sur les horaires de travail et l'équité salariale. S'ils ne reçoivent pas leur horaire de travail à l'avance, les travailleurs et travailleuses ne seront pas en mesure de faire appliquer les nouvelles dispositions sur le droit de refuser des quarts de travail et sur l'annulation à la dernière minute de quarts de travail. Établir l'ancienneté en fonction du nombre d'heures travaillées plutôt qu'en fonction de la date d'embauche ne fera qu'accentuer les inégalités entre les travailleurs et travailleuses à temps partiel et à temps plein et ira à l'encontre de l'objectif des dispositions sur l'équité salariale. Par ailleurs, nous sommes très préoccupés par les efforts incessants des employeurs pour affaiblir encore davantage les dispositions sur les descriptions d'emplois afin de se soustraire à leurs obligations en matière d'équité salariale.

Nos membres savent que la syndicalisation est essentielle à la création de lieux de travail réellement équitables. Le projet de loi 148 améliore l'accès à la syndicalisation en Ontario, mais il faut en faire davantage pour garantir l'accès aux renseignements sur les employées et employés, et supprimer les restrictions injustifiées visant le droit des travailleuses et travailleurs à se syndiquer lorsque l'employeur fournit une liste de ses employées et employés au syndicat. Nous vous prions instamment d'éliminer les exceptions visant les travailleuses et travailleurs agricoles, horticoles et domestiques qui privent de protections essentielles des travailleuses et travailleurs parmi les plus vulnérables. La vérification des cartes aux fins d'accréditation doit être élargie à tous les secteurs, et il importe d'accélérer l'accès à l'arbitrage d'une première convention collective. Il faut aussi améliorer les droits de succession pour éviter que les entreprises ne puissent revoir à la baisse les salaires et conditions de travail et ainsi étouffer les efforts collectifs des travailleuses et travailleurs. Enfin, la loi doit interdire l'embauche de travailleuses et travailleurs de remplacement puisque cette pratique compromet le droit fondamental d'un syndicat à des négociations équitables.

Des voix s'élèvent avec vigueur pour exiger de réels changements permettant la mise en place de conditions de travail justes en Ontario. Les travailleurs et travailleuses des postes sont solidaires des groupes communautaires, du mouvement syndical et des millions de travailleuses et travailleurs de l'Ontario qui vous demandent de renforcer le projet de loi 148, *Loi de 2017 pour l'équité en milieu de travail et de meilleurs emplois*, et de lui donner force de loi.

Salutations distinguées,

Mike Palecek
Président national

c.c. L'hon. Kevin D. Flynn, Ministre du Travail
Membres du Comité permanent des finances et des affaires économiques